

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/05/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à 10 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Anne-Jacques de BOUVILLE, doyen.

Présents :

Messieurs Anne-Jacques de DROUIN de BOUVILLE, Dominique GUÉRIN, Bertrand ARNOU, Loïc BARRÉ, Anthony DUBREUIL, Julien GOËFFON, Sébastien LACROIX, José RODRIGUES

Mesdames Caroline SERRE, Julie DERET, Françoise GELIS, Chantal ROBILLARD, Stéphanie THARIOT, Monique LANGEVIN, Sophie TARTIVEAU WOFF.

Ordre du jour :

Installation du Conseil Municipal,
Election du Maire,
Détermination du nombre d'Adjoints
Election des Adjoints,
Désignation des membres du conseil communautaire,
Désignation des délégués aux établissements de coopération intercommunale,
Composition des commissions communales,
Indemnité du Maire et des Adjoints,
Délégation du Maire,
Convocation du conseil municipal par internet
Affaires diverses

Port du masque obligatoire

Installation du Conseil Municipal

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Anne-Jacques de BOUVILLE, doyen, qui, après l'appel nominatif, a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

M. Bertrand ARNOU, M. Loïc BARRÉ, M. Anne-Jacques de DROUIN de BOUVILLE, Mme Julie DERET, M. Anthony DUBREUIL, Mme Françoise GELIS, M. Julien GOËFFON, M. Dominique GUÉRIN, M. Sébastien LACROIX, Mme Monique LANGEVIN, Mme Chantal ROBILLARD, M. José RODRIGUES, Mme Caroline SERRE, Mme Stéphanie THARIOT, Mme Sophie TARTIVEAU WOFF.

Le Conseil a désigné :

- Madame Sophie TARTIVEAU WOFF, secrétaire de séance,
- Madame Julie DERET et Monsieur Julien GOËFFON, assesseurs.

Election du Maire :

Candidat : Monsieur Anne-Jacques de BOUVILLE

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	15
Bulletins à déduire	01
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

Ont obtenu : Monsieur Anne-Jacques de BOUVILLE 14 voix

Monsieur Anne-Jacques de BOUVILLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'Adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, **le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.**

Election du 1^{er} Adjoint au Maire :

Candidate : Madame Caroline SERRRE

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins 15
Bulletins à déduire 03
Suffrages exprimés 12
Majorité absolue 07

Ont obtenu : Mme Françoise GELIS 01 voix
Mme Caroline SERRE 10 voix
M Dominique GUÉRIN 01 voix

Madame Caroline SERRE ayant obtenu la majorité absolue, a été **proclamée 1^{ère} Adjointe au Maire** et a été immédiatement installée.

Election du 2^{ème} Adjoint au Maire :

Candidat : Monsieur Dominique GUÉRIN

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins 15
Bulletins à déduire 02
Suffrages exprimés 13
Majorité absolue 07

Ont obtenu : M Dominique GUÉRIN 13 voix

Monsieur Dominique GUÉRIN ayant obtenu la majorité absolue, a été **proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire** et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire proclame ensuite les résultats suite à l'élection du Maire et des Adjoints

NOM ET PRÉNOMS DES ÉLUS (Dans l'ordre du tableau)

Qualité	NOM Prénom	Fonction	Suffrages
M	Anne-Jacques de BOUVILLE	Maire	141
MME	Caroline SERRE	Première Adjointe	130
M	Dominique GUÉRIN	Deuxième Adjoint	157
M	Anthony DUBREUIL	Conseiller municipal	165
MME	Sophie TARTIVEAU WOLF	Conseillère municipale	164
M	Julien GOEFFON	Conseiller municipal	163
M	Stéphanie THARIOT	Conseillère municipale	162
MME	Chantal ROBILLARD	Conseillère municipale	161
MME	Julie DERET	Conseillère municipale	157
M	Bertrand ARNOU	Conseiller municipal	156
M	José RODRIGUES	Conseiller municipal	156
M	Sébastien LACROIX	Conseiller municipal	155
M	Loïc BARRÉ	Conseiller municipal	154
MME	Françoise GELIS	Conseillère municipale	153
MME	Monique LANGEVIN	Conseillère municipale	134

Désignation des membres du Conseil Communautaire

La nouvelle composition du Conseil Communautaire offre 2 sièges à la commune d'Estouy qui reviennent au Maire et au 1^{er} Adjoint au Maire :

Sont en conséquence désignés membres du Conseil Communautaire :

- Monsieur Anne-Jacques de BOUVILLE, Maire
- Madame Caroline SERRE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Désignation des délégués aux établissements de coopération intercommunale

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIRIS Bondaroy - Estouy Marsainvillers - Ramoulu	Monsieur de BOUVILLE Anne-Jacques Monsieur ARNOU Bertrand	Madame SERRE Caroline Madame THARIOT Stéphanie
Syndicat d'eau Boynes - Estouy - Givraines - Yèvre	Monsieur GUÉRIN Dominique Monsieur ARNOU Bertrand	Madame GELIS Françoise
Communauté de Communes	Monsieur de BOUVILLE Anne-Jacques	Madame SERRE Caroline
Syndicat d'Electricité de Pithiviers	Monsieur RODRIGUES José	Monsieur DUBREUIL Anthony
SMORE	Monsieur de BOUVILLE Anne-Jacques	Madame ROBILLARD Chantal

DIVERS	
Correspondant défense	Monsieur BARRÉ Loïc
Sécurité routière	Monsieur BARRÉ Loïc
NATURA 2000	GOËFFON Julien
CNAS	Madame DERET Julie
SYNDICAT DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE	Titulaire Madame DERET Julie Suppléante Madame LANGEVIN Monique

Composition des commissions communales

1ère Commission : Affaires sociales – Petite enfance - Personnes âgées

Responsable : Mme SERRE Caroline

- Mme LANGEVIN Monique
- Mme TARTIVEAU WOLFF Sophie
- Mme THARIOT Stéphanie

2ème Commission : Urbanisme – Travaux – Bâtiments

Responsable : Mr GUERIN Dominique

- Mr ARNOU Bertrand
- Mr DUBRUIL Anthony
- Mme GELIS Françoise
- Mr GOËFFON Julien
- Mr RODRIGUES José

3ème Commission : Voirie – Environnement – Circulation – Sécurité

Responsable : Mr GUERIN Dominique

- Mr BARRÉ Loïc
- Mme DERET Julie
- Mr GOËFFON Julien
- Mr LACROIX Sébastien
- Mme ROBILLARD Chantal

4ème Commission : Finances

Responsable : Mr de BOUVILLE Anne-Jacques

- Mme SERRE Caroline
- Mr DUBREUIL Anthony
- Mme GELIS Françoise
- Mme TARTIVEAU WOLFF Sophie
- Mme THARIOT Stéphanie

5ème Commission : Marchés, Appel d'Offres

Responsable : Mr de BOUVILLE Anne-Jacques

Titulaires :

- Mme SERRE Caroline
- Mme LANGEVIN Monique
- Mr RODRIGUES José

Suppléants :

- ARNOU Bertrand
- Mme ROBILLARD Chantal
- Mme TARTIVEAU WOLFF Sophie

6ème Commission : Culture – Communication – Animation

Responsable : Mme DERET Julie

- Mr BARRÉ Loïc
- Mr LACROIX Sébastien

7ème Commission : Relation associations – Anciens combattants

Responsable : Mme SERRE Caroline

- Mr de BOUVILLE Anne-Jacques
- Mr GUERIN Dominique

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Responsable : - Mr de BOUVILLE Anne-Jacques

- Mme SERRE Caroline
- Mme LANGEVIN Monique
- Mme TARTIVEAU WOLFF Sophie
- Mme THARIOT Stéphanie

Membres extérieurs

- Mme Dominique COTONNEC

Indemnité au Maire et Adjoint au Maire

Après un vote à l'unanimité, selon l'article L 2123-20 du CGCT, l'indemnité du Maire est fixé à 40.3 % de l'indemnité brut 1027, soit 1 567.43 € brut par mois ; l'indemnité des Adjoint au Maire est fixée à 10.7 % de l'indemnité brut 1027, soit 416.17 € brut par mois. Ces indemnités seront versées à compter du 23 mai 2020.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal d'Estouy,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire une partie des délégations prévues par

l'article L 2122.22 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat :

. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 134 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbain,

. De déposer tout document d'urbanisme.

Article 2 - Monsieur le Maire pourra, en cas d'empêchement, charger un ou plusieurs Adjointes de prendre en son Nom, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

Article 3 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délégation aux Adjointes au Maire

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il attribuera par arrêté les délégations de fonction qu'il souhaite déléguer aux Adjointes au Maire.

Convocation du conseil municipal par internet

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de recevoir les convocations aux réunions par internet.

Affaires diverses

- Les membres du conseil municipal conviennent ensemble des jours heures de réunion du conseil municipal soit le mardi à 19h 00 (minimum 1 fois par trimestre)

Une prochaine réunion est à prévoir au mois de juin 2020 la date sera précisée ultérieurement en fonction de l'actualité (COVID 19 et autres....)

Monsieur Dominique GUÉRIN suggère de changer d'opérateur téléphonique ou de téléphone pour joindre plus facilement l'agent communal du service technique.

Monsieur Dominique GUÉRIN qu'ils effectueront ensemble des agencements au tracteur communal afin qu'il soit utilisé plus souvent.

Monsieur le maire faire part des difficultés rencontrées pour changer de téléphone certains opérateurs téléphoniques n'acceptant pas les règlements par mandats administratifs.

- Monsieur le Maire précise qu'une remise de drapeaux à tout le conseil municipal sera organisée au cours de la commémoration du 11 novembre 2020, suite au COVID 19 tout rassemblement étant exclu actuellement.

Pour clore la séance monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Charte de l'Élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 36.

Le Maire

Anne Jacques de BOUVILLE

